



Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon

45 Bd de la Plage 33510 Andernos les Bains * Tel 0556261802

Ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com

<http://www.ecocitoyensdubassinarcachon.org>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 30 AOUT 2014 à ANDERNOS

RAPPORT MORAL

1 S'INFORMER, ECHANGER

Nous avons assisté:

- aux réunions des conseils municipaux de Lanton et Andernos et surveillons les comptes-rendus de délibération.
- aux conseils syndicaux du Sybarval concernant l'élaboration du SCOT du Bassin d'Arcachon VDL
- à toutes les réunions de la CEBA, Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon, assemblée générale ordinaire.
- AG de la SEPANSO
- Restitution-exposition de l'étude sur la biodiversité végétale du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre par le Conservatoire de botanique

Nous avons été sollicités

- par un groupe d'étudiants (IAE master 2) sur le Parc Naturel Marin. Une rencontre
- par un étudiant en géographie (master Bx Montagne) sur les associations de protection de l'environnement et du patrimoine. Deux rencontres, échanges de mails.
- par des élus des communes d'Andernos et de Lanton sur des projets. Deux rencontres.
- par le Service Jeunesse de la ville d'Andernos qui avait besoin d'intervenants pour le Projet éducatif territorial. Nous avons assisté à trois réunions.
- par un élu de Lanton pour avoir notre avis sur un aménagement éventuel d'une prairie proche du ruisseau Renet. Une réunion.

Nous avons recherché des informations

- Lecture et analyse des projets de PLU, SCOT
- Arrêtés préfectoraux concernant les ICPE (Smurfit Kappa, Dalkia, SN Challenger) - La réglementation des décharges
- Lecture et analyse de comptes rendus, publications, articles, communiqués de presse, études scientifiques, concernant l'environnement du Bassin d'Arcachon
- Lecture et analyse de la législation concernant l'urbanisme, loi Alur, loi Littoral
- Surveillance des projets et permis de construire accordés par les communes, vérification de leur légalité
- Lecture et analyse des documents soumis à consultation ou à enquête publique, recherche d'informations plus larges.

Nous avons questionné des candidats aux élections municipales

- 3 rencontres
- Des questionnaires sur nos dossiers

2 SENSIBILISER, INFORMER, DEBATTRE

Internet

- Gestion du site internet <http://www.EcocitoyensduBassinArcachon.org>
- Gestion du groupe ouvert éco-citoyen sur Facebook
- Gestion du courrier mail et réseaux sociaux Twitter et Google+
- Envoi d'une newsletter entre le 15 et le 20 de chaque mois

Animations

En partenariat avec l'association « Bétey Plage Boisée à sauvegarder » :

- sur le site de la plage du Bétey « Un arbre, un animal » octobre 2013
- Journée mondiale des zones humides. Rallye botanique à Matoucat. 2 février 14

Réunions mensuelles publiques le 1er vendredi du mois

- Informations sur le suivi de nos dossiers, sur l'urbanisme, sur les lois, etc...
- Echanges avec nos adhérents et autres personnes venues s'informer.
- Sujets évoqués: nuisances de l'aérodrome, dragage du port de Fontaine Vieille à Taussat, dragage darses et chenal à Audenge, Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon, PLU de Lanton jugement zone de Mouchon, PLU d'Andernos jugement en appel, le vide juridique du SCOT suspendu par le Préfet, dossier sur l'instruction des permis de construire, les 3 ha du Coulin, infos sur la ZAC de Mios, le doublement de la jetée et le projet de navettes maritimes, présentation d'un jardin au naturel, les marées vertes, sur la redevance incitative avec le Collectif Déchets Girondin, conseil de gestion du PNM, un nouveau PLU pour Andernos.

Des conférences

- Présentation sur les marées vertes par Aurélie Chatelain, biologiste
- Conférence sur les perturbateurs endocriniens par le Dr Charles Mesbah
- Conférence sur le jardin au naturel par Monique Joyeux, biologiste

Des conférences en partenariat

- Avec Ecologie en Débat: sur la submersion marine avec les scientifiques: A. Sottolichio de BX1 et JM Froidefond ancien chercheur au CNRS
- Avec la LPO : Retour sur l'étude réalisée par IFREMER Arcachon sur la régression des herbiers de zostères dans le Bassin d'Arcachon et sur le rôle des oiseaux herbivores mais aussi sur le rôle des produits contaminants par I. Auby (Ifremer) S.Dalloyau (réseau bernaches) et Perrine Gamain (BX1)

Réunions aérodrome

- Comité de Pilotage aérodrome à la mairie d'Andernos (sept 13) Rencontre avec le chef de l'école de pilotage d'hélicoptère de la gendarmerie basée à Cazaux. Projet de convention avec la mairie.
- Rencontre avec le nouveau maire et un adjoint pour lui expliquer les nuisances causées par l'aérodrome, juillet 14.
- Courrier d'information à al DGSA et au BEA, directions nationales

3 AGIR

Conseils d'administrations

Au nombre de 8: 14 sept 13, 26 oct 13, 13 dec 13, 1 fev 14, 15 mars 14, 10 mai 14, 5 juill 14 et 23 aout 14

Actions sur le terrain

- Action initiée par le service environnement d'Andernos: nettoyage des berges des ruisseaux et de la forêt des Quinconces
- Nettoyage des ruisseaux de Lanton: le Renet , le Massurat

Signalements

- A la DREAL Gironde: un site pollué par la créosote non répertorié au répertoire BASOL sur Lanton.
- « » « la présence de tortues cistudes au niveau d'une lagune sur la commune de Lanton.
- Un signalement à l'ONEMA (en cours) les maïsiculteurs ne respectent pas la bande enherbée de 3m le long des ruisseaux (Andernos-Lanton)

Participation aux enquêtes publiques

Rencontre des commissaires enquêteurs et contributions écrites:

- Stockage de bois sec pour DALKIA SMURFIT KAPPA au Teich du 14 octobre au 16 novembre 13
- Extension d'une porcherie SAS Lelay à St Symphorien ds le Val de Leyre (avis défavorable du CE)
- SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise. Nous sommes concernés par l'Interscot et la gestion de l'eau et avons contribué personnellement à l'enquête publique.
- Projet de modification de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin, en cours.

4 NOS DOSSIERS

1La régression des herbiers et la qualité des eaux du Bassin

- **Premier volet: les dragages portuaires.** Plusieurs courriers ont été envoyés aux élus des communes de Lanton et Audenge ainsi qu'au SIBA, organisme en charge des dragages afin que les dragages portuaires soient faits de façon à empêcher la dissémination des micro-polluants et des MES dans les eaux du Bassin. Nous avons fait appel à la CEBA qui a fait une lettre de même teneur .

- 2ème volet: les vases mobiles, leur devenir et leurs effets

- Une rencontre à Talence BX1 avec un enseignant chercheur spécialiste en hydrodynamique sédimentaire, Aldo Sottolichio.
- Rencontre à Taussat afin de définir la possibilité d'une recherche sur l'hydraulique sédimentaire du Bassin d'Arcachon et le devenir des vases mobiles. Florian Ganthy de l'Ifremer et Aldo Sottolichio de l'Epoc BX1. Ils préparent le protocole de recherche. Nouvelle rencontre programmée début septembre. Nous participerons aux relevés.

2 Création du Parc Naturel Marin

Avec la CEBA, nous avons participé à toutes les actions en faveur de la création du PNM. Le 14 octobre 2013 à Gujan, nous étions présents au CRC avec les représentants des professions conchylicoles et le représentant de France Nature Environnement pour demander que soit créé rapidement le Parc Marin. Nous soutenons les représentants de la CEBA qui avaient été élus pour être candidats au Conseil de gestion du Parc Marin, dans l'ordre des résultats: Françoise Branger, Jacques Storelli, Marie-Hélène Ricquier et Jean Mazodier. Il semblerait en fait que ce ne soit pas des noms mais des associations qui devraient siéger. Le conseil de gestion sera mis en place avant fin 2014.

3 SCOT du Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre

Nous avons assisté à tous les conseils syndicaux du Sybarval: arrêt, approbation puis suspension préfectorale et modification. Approbation du SCOT le 9 décembre 2013. Le SCOT concernant l'ensemble des associations, c'est la CEBA qui porte le dossier au tribunal administratif. La requête introductive d'instance a été faite par des bénévoles mais pour la suite Ecocitoyens a voté une somme de 400 euros pour les frais d'avocat.

4 PLU de Lanton, zone de Mouchon

Le tribunal nous a donné raison et a annulé la révision simplifiée du PLU. Le tribunal a condamné la commune au versement de 250 euros à chacune des deux associations requérantes. La commune cherche un nouvel emplacement pour la zone d'activité.

5 PLU d'Andernos en appel

Après le jugement sévère prononcé par le tribunal administratif de Bordeaux, l'ancienne municipalité a choisi de persister dans ses erreurs et a fait appel du jugement. Nous avons aidé l'association Bététy Plage Boisée à sauvegarder à répondre à cet appel en leur versant 400 euros. Depuis la nouvelle municipalité a choisi de retirer la requête en appel. Cette somme ne sera pas récupérée car la somme allouée par le tribunal ne couvre pas les frais d'avocat de Bététy Plage Boisée à sauvegarder.

6 Un nouveau PLU pour Andernos

Initié au lendemain des élections, deux nouveaux bureaux d'études sont chargés de son élaboration. Il s'agit du Créham et de BKM. Nous avons été conviés à une réunion de concertation qui faisait l'état des lieux. La nouvelle municipalité a l'intention de faire les choses dans les règles en concertation avec les associations de façon à éviter tout contentieux.

7 Les nuisances créées par l'aérodrome d'Andernos

Avec nos adhérents riverains de l'aérodrome, nous avons participé en septembre 2013 à un troisième comité de pilotage (Copil). Nous avons obtenu que soit modifiée la carte VAC, qui réglemente les activités de l'aérodrome: altération de cap au décollage afin que les avions évitent le survol des lotissements, marquage d'une zone bleue matérialisant l'urbanisation à éviter et déplacement de l'axe de voltige au delà de la D106 à Querquillas.

Présence à ce Copil du chef de l'école d'hélicoptère de la gendarmerie basée à la BA 120 de Cazaux. Une convention devait être signée entre cette école et la municipalité afin de réduire les nuisances mais rien n'a été fait.

Les pilotes, qu'ils soient de l'aéroclub ou d'ailleurs continuent à ne pas respecter la carte VAC et à survoler les lotissements. Nous avons fait des signalements à la DGAC Mérignac chaque fois que nous avons des précisions sur les avions.

En juillet 2014, rencontre avec Mr Rosazza pour le mettre au courant. Celui ci évoque le déplacement possible de l'aérodrome dans un avenir éloigné car il n'est plus à sa place au milieu de l'urbanisation.

En juillet 14 courrier à la DGAC et le BEA, bureaux nationaux, pour condamner le sentiment de liberté totale et d'impunité des pilotes, générateur d'accidents. Copie au Préfet qui a transféré notre courrier à la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens, BGTA de Mérignac.

8 Quartier des Fontaines à Taussat: une zone de non-droit

Ayant reçu des plaintes d'adhérents riverains ou de gens passant sur le littoral, nous avons décidé de solliciter les autorités (DDTM, Préfet et procureur) sur des problèmes récurrents de non respect des lois:

- Des propriétaires qui ont bâti leur maison sur le littoral ne respectent pas les 3 mètres qui doivent être laissés sur le littoral pour la libre circulation. Violation de l'article 160-6 de la loi littoral*
- le lit du ruisseau Massurat a été détourné et busé. Nous demandons la préservation et la restauration de la ripisylve du ruisseau (la végétation sur les berges)*
- Le remblai du creusement du port a été poussé sur le domaine public maritime et un restaurant a été bâti sur ce remblai sans autorisation. Nous demandons la régularisation de la limite du DPM.*
- Un chantier naval avec travaux de maintenance et de carénage s'est installé en mars 2012 de façon illicite sur une parcelle en ND du POS et a installé un baraquement sans demande préalable ni autorisation des bâtiments de France car le site est inscrit. D'autre part les travaux de carénage sont faits sans dispositif de récupération des effluents.*
- Deuxième lettre pour signaler des travaux et la construction d'une terrasse adjacente au restaurant Les Fontaines sur le Domaine public maritime sans permis de construire.*

Il semblerait que les autorités aient pris très au sérieux ces non-respects des lois car le procureur a diligenté une enquête de gendarmerie sur ces dossiers pour laquelle nous avons déposé.

D'autre part, le gérant du chantier naval a été condamné avec astreinte par le tribunal de Grande Instance de Bx à démolir son installation, ce qu'il a fait en remplaçant le mobil-home par une caravane, étant de nouveau en contravention.

Nous attendons des élus de Lanton qu'ils usent de leur pouvoir de police pour faire respecter les lois et les jugements.

9 Gujan-Mestras: clinique de soins de suite

Malgré l'avis de l'autorité environnementale sur l'incompatibilité du projet avec la loi littoral et l'avis défavorable du commissaire enquêteur, madame le sénateur-maire de Gujan Mestras décide de maintenir le projet. Après notre recours gracieux de janvier 2014 resté sans réponse, nous décidons d'ester en justice et nous joignons à un collectif de cinq associations. Une requête contentieuse a donc été déposée au tribunal administratif en mai 2014.
